

CAHIER DES CHARGES



**Séries de fin de saison
Ligue Mauricienne de soccer
Été 2011**

1. Renseignements généraux

- 1.1 Les Séries de fin de saison s'adresse aux trois (3) premières équipes au championnat de la LMS de l'année en cours pour chaque groupe/division.
- 1.2 Les Séries de fin de saison sont offertes aux catégories suivantes : U-09, U-10, U-11, U-12, U-14, U-16, U-18, Senior.
- 1.3 Il y aura des Séries de fin de saison pour le A et pour le Local.
- 1.4 Tous les matches de la première ronde auront lieu samedi le 10 septembre 2011 et toutes les finales auront lieu dimanche le 11 septembre.
- 1.5 Tous les matches se dérouleront sur le site du Parc Martin Bergeron au Cap de la Madeleine, derrière l'Aréna Jean-Guy Talbot.
- 1.6 **Le calendrier des Séries de fin de saison sera disponible sur PTS Ligue au plus tard le 7 septembre 2011.**
- 1.7 Pour les catégories ne comprenant qu'un groupe, la position un (1) à un passe-droit pour accéder directement à la finale. Les positions deux (2) et trois (3) s'affronteront dans une demi-finale le samedi et le gagnant du match accèdera à la finale.
- 1.8 Pour les catégories qui comportent deux (2) groupes, les Séries se feront en trois (3) étapes. Les premières positions de chaque groupe accèdent directement aux demi-finales. Les deuxièmes (2) et troisièmes (3) position du même groupe s'affronteront dans un match quart-de-finale et le gagnant affrontera la première (1) position du groupe opposé en demi-finale. Les gagnants de ces deux matches accèderont à la finale.
- 1.9 **L'inscription aux Séries de fin de saison est automatique et gratuite.**
- 1.10 Les frais d'arbitrage et d'assignation seront facturés aux clubs sur la base des matchs joués par leurs équipes (50% receveur, 50% visiteur).
- 1.11 En cas de forfait durant la compétition ou de retrait d'une équipe, l'ARSM facturera le club d'un bon de garantie de 50\$.
- 1.12 **Si une équipe ne peut se présenter aux Séries de fin de saison, elle doit en aviser l'ARSM avant le 2 septembre, sans quoi son club se verra facturer le bon de garantie de 50 \$.**
- 1.13 Si une équipe se désiste, l'équipe en 4^{ème} place au championnat de la LMS dans la catégorie concernée prendra part aux Séries de fin de saison. Le club concerné en sera avisé au plus tard le 6 septembre.
- 1.14 Les récompenses seront : une Coupe remise à l'équipe gagnante et des médailles d'or pour chaque joueuse ou joueur.

2. Format de compétition

- 2.1 Les adversaires seront déterminés par le classement final de la LMS.
- 2.2 Chaque ronde est disputée sous forme de simple élimination.
- 2.3 L'équipe dont le nom apparaît en premier (ligne du haut) est considérée comme receveuse.

- 2.4 L'ARSM prend en charge l'assignation des arbitres. La facturation des frais d'assignation et d'arbitrage sera envoyée aux clubs à la fin de la saison.
- 2.8 La composition des équipes doit respecter la réglementation établit dans la Ligue Mauricienne de soccer.

3. Règlements de jeu

- 3.1 Les règlements de la LMS et de la FIFA s'appliquent intégralement sauf pour les spécifications prévues au présent règlement.
- 3.2 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire pour les matchs de catégories juvéniles, il y aura fusillade selon les règles de la FIFA pour déterminer le gagnant du match.
- 3.3 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pour les matchs de catégories seniors, il y aura deux (2) périodes de prolongation de quinze (15) minutes chacune devant être joué en totalité. Si à la fin de la durée totale de prolongation les deux (2) équipes sont encore à égalité, il y aura fusillade selon les règles de la FIFA.
- 3.4 La compilation des cartons pris dans le championnat LMS et dans les Séries de fin de saison sont gérés de façon continue :
 - Un joueur qui a un match de suspension à purger dans le championnat LMS ne peut prendre part aux séries de fin de saison tant que sa suspension n'est pas purgée. La suspension peut être purgée à l'intérieur des Séries de fin de saison.
- 3.5 Si une équipe est éliminée des Séries de fin de saison et que le joueur reçoit un carton rouge ou deux (2) cartons jaunes lors de son dernier match, il devra alors purger sa suspension à son prochain match en LMS.
- 3.6 Tout cas non prévu au présent règlement, sera tranché par le comité de la LMS.